



Domaine d'utilisation*



INDUSTRIE LÉGÈRE

SECOND OEUVRE

AGRICULTURE

ESPACES VERTS

LOGISTIQUE

Caractéristiques techniques

Casquette anti-heurt.

Coque interne en ABS. Visière: 3 cm.

Ajustement par bouton pression

(Tour de tête: 52-65 cm).

Partie arrière en polyester (mesh).

Partie avant en polyester. Mousse de confort EVA.

Coloris: bleu marine.

Conditionnement: carton de 20 pièces.

Sous-conditionnement: sachet de 5 pièces

Avantages

Personnalisation aisée (transfert ou broderie) grâce au panneau frontal en une pièce.

Retrait simple de la coque grâce au bandeau anti-transpiration plus large.

Aération optimale grâce à la partie arrière en mesh.

Confortable grâce à la mousse intérieure en EVA.

Convient à de nombreux utilisateurs (Tour de tête: 52-65 cm).



Certification

Ce produit est conforme au **Règlement (UE) 2016/425**
relatif aux Equipements de Protection Individuelle (EPI). **Catégorie II.**

Certifié par **ALIENOR Certification**, organisme notifié n°2754.

EN 812 : 2012



Téléchargez la déclaration UE de conformité sur <http://docs.singer.fr>

NORMES	
EN 397	Casque de protection pour l'industrie.
EN 50365	Casques électriquement isolants pour utilisation sur installations à basse tension.
EN 13087-1 à 10	Casques de protection: méthodes d'essai.
EN 812	Casquette anti-heurt pour l'industrie.
EN 14052	Casques de protection à haute performance pour l'industrie.
EN 12492	Casques d'alpinistes

EN 397 - CASQUE DE PROTECTION POUR L'INDUSTRIE	
Exigences obligatoires	- Absorption des chocs - Résistance à la pénétration - Résistance à la flamme - Points d'ancrage de la jugulaire - Libération de la jugulaire (entre 150 et 250 N)
Exigences facultatives	Des exigences supplémentaires facultatives ne sont applicables que lorsqu'elles sont spécifiquement revendiquées par le fabricant du casque.

EN 12492 – CASQUES D'ALPINISTES	
Exigences obligatoires	- Absorption des chocs - Résistance à la pénétration - Aération - Résistance de la jugulaire (500 N)
Exigences facultatives	Des exigences supplémentaires facultatives ne sont applicables que lorsqu'elles sont spécifiquement revendiquées par le fabricant du casque.

EN 50365 - CASQUES ÉLECTRIQUEMENT ISOLANTS	
	Pour le personnel travaillant sur ou près de parties sous tension d'installations ne dépassant pas 1 000 V en courant alternatif ou 1 500 V en courant continu (Classe 0). Ces équipements, associés à d'autres protections, doivent permettre d'éviter que les courants dangereux ne traversent les personnes par la tête.

EN 812 - CASQUETTE ANTI-HEURT POUR L'INDUSTRIE
Cette norme spécifie les exigences physiques et de performance, les méthodes d'essai et les exigences de marquage des casquettes anti-heurt pour l'industrie. Les casquettes anti-heurt pour l'industrie sont destinées à protéger le porteur lorsque sa tête vient heurter des objets durs et immobiles avec suffisamment de force pour provoquer des lacérations ou autres blessures superficielles. Elles ne sont pas destinées à protéger des effets des projections ou chutes d'objets ou des charges en suspension ou en mouvement. Il ne faut pas confondre les casquettes anti-heurt pour l'industrie avec les casques de protection pour l'industrie spécifiés dans l'EN 397.

NORMES	
EN 352-1	Protecteurs individuels contre le bruit. Partie 1: serre-tête.
EN 352-2	Protecteurs individuels contre le bruit. Partie 2: bouchons d'oreille.
EN 352-3	Protecteurs contre le bruit. Partie 3: serre-tête monté sur casque (EN 397).

DURÉE D'EXPOSITION QUOTIDIENNE MAXIMALE	
80 dB	8 heures
83 dB	4 heures
86 dB	2 heures
89 dB	1 heure
92 dB	30 minutes
95 dB	15 minutes
98 dB	7 minutes et 30 secondes

EN 352-1 - SERRE TÊTE
Cette norme spécifie les exigences en matière de construction, de conception, de performances et de marquage des serre-tête ainsi que les informations destinées à l'utilisateur. Elle prescrit en particulier l'affaiblissement acoustique des serre-tête, mesuré conformément à l'EN 24869-1. Cette norme ne traite pas des coquilles destinées à être montées sur un casque de sécurité industriel ou intégrées à un casque.

EN 352-2 - BOUCHONS D'OREILLE
Cette norme établit les exigences en matière de construction, de conception, de performances et de marquage des bouchons d'oreille ainsi que les informations destinées à l'utilisateur. Elle impose en particulier une déclaration de l'affaiblissement acoustique des bouchons d'oreille, mesuré conformément à l'EN 24869-1.

EN 352-3 - SERRE TÊTE MONTÉ SUR UN CASQUE
Cette norme spécifie les exigences en matière de construction, de conception, de performances et de marquage des serre-tête montés sur casque de sécurité industriel conforme à l'EN 397 ainsi que les informations destinées à l'utilisateur. Elle prescrit en particulier une déclaration de l'affaiblissement acoustique des serre-tête montés sur casque, mesuré conformément à l'EN 24869-1. Du fait qu'un même modèle de serre-tête peut être monté sur différents modèles ou tailles de casques de sécurité industrielle, la présente partie de la norme définit une série d'exigences physiques et acoustiques en fonction du modèle ou de la taille de casque sur lequel le serre-tête est monté. Les exigences s'appliquent en totalité à la combinaison de base, c'est-à-dire aux serre-tête montés sur l'un des modèles ou l'une des tailles de casque spécifiées, et en partie seulement à la combinaison supplémentaire, c'est-à-dire aux serre-tête du même modèle mais montés sur des casques de modèle ou de taille autre que ceux qui sont spécifiés. Il est exigé de mettre à disposition les informations sur la gamme de casques testés avec les serre-tête, et dont les combinaisons satisfont à la présente norme.